



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental normal :**

**N° NV578 - 17 FÉVRIER 2016**

# SOMMAIRE

## **Assistance publique - hôpitaux de Paris**

201646-0043 - avis de recrutement à l'Agence générale des équipements et produits de santé de 6 postes d'adjoint administratif de 2ème classe au titre de 2016 annule et remplace le même avis enregistré sous le numéro 201646-0033 et publié au Recueil départemental normal : N° NV574 - 16 FÉVRIER 2016

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris**

201647-0011 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 818136632 (Article L. 7232-1-1 du code du travail) organisme CIAMOUS JérémY

201647-0012 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 818171431 (Article L. 7232-1-1 du code du travail) organisme FORD Charlotte

## **Préfecture de police**

201648-0001 - arrêté n° 16-00003 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201646-0043**

**Signé le lundi 15 février 2016**

**Assistance publique - hôpitaux de Paris**

avis de recrutement à l'Agence générale des équipements et produits de santé de 6 postes d'adjoint administratif de 2ème classe au titre de 2016 annule et remplace le même avis enregistré sous le numéro 201646-0033 et publié au Recueil départemental normal : N° NV574 - 16 FÉVRIER 2016

A Publier au RAA de la Préfecture de Paris et des Hauts de Seine

A AFFICHER au sein du site et dans tous les sites de l'APHP

du 22 février au 22 avril 2016 inclus

*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'APHP.*

ASSISTANCE  HÔPITAUX  
PUBLIQUE DE PARIS

  
AGEPS

**AVIS DE RECRUTEMENT**  
**A L'AGENCE GENERALE DES EQUIPEMENTS ET PRODUITS DE SANTE**  
**SITE DE PARIS – SITE DE NANTERRE**  
**DE 6 POSTES**  
**D'ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER**  
**DE 2EME CLASSE**  
**au titre de 2016**

*Application du Décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la Fonction Publique Hospitalière*

**Fonctions assurées**

Les Adjoints Administratifs Hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

**Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ↗ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↗ jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ le casier judiciaire n°2 ne doit pas comporter de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ↗ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Formalités à accomplir**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↗ une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ↗ un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↗ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↗ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- ↗ une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Adjoint Administratif

**Date limite de candidature**

au plus tard le **vendredi 22 avril 2016 inclus**  
et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AGEPS**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**7 rue du Fer à Moulin**  
**BP 09**  
**75221 PARIS CEDEX 5**

**Sélection des candidats sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

**Calendrier des auditions**

Les auditions se dérouleront le :

**Mercredi 11 mai 2016**

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement : nomination et affectation**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Fait à Paris, le 15 février 2016

Nicole BOISSEAU

Adjointe au DRH



Adjoint Administratif



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201647-0011**

**Signé le mardi 16 février 2016**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le  
N° SAP 818136632 (Article L. 7232-1-1 du code du travail) organisme CIAMOUS  
Jérémy



**DIRECCTE Ile-de-France**  
**Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de déclaration**  
**d'un organisme de services à la personne**  
**enregistré sous le N° SAP 818136632**  
**(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 février 2016 par Monsieur CIAMOUS Jérémie, en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme CIAMOUS Jérémie dont le siège social est situé 10, rue de Madagascar 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 818136632 pour les activités suivantes :

- Soutien scolaire à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 16 février 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201647-0012**

**Signé le mardi 16 février 2016**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le  
N° SAP 818171431 (Article L. 7232-1-1 du code du travail) organisme FORD  
Charlotte





**DIRECCTE Ile-de-France  
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 818171431  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 février 2016 par Mademoiselle FORD Charlotte, en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme FORD Charlotte dont le siège social est situé : CLEVERMATE SAS 46, rue Monge 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 818171431 pour les activités suivantes :

- Soutien scolaire à domicile
- Cours particuliers à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 16 février 2016

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201648-0001**

**Signé le mercredi 17 février 2016**

**Préfecture de police**

arrêté n° 16-00003 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



**PREFECTURE DE POLICE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

**ARRÊTÉ N° 16-00003**

**portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale  
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale  
relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur  
de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine,  
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne**

**LE PRÉFET DE POLICE,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections organisées entre le 1er et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police ;

Sur la proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

#### **Membres titulaires :**

M. Pascal SANJUAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, président ;  
M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines ;  
M. Jérôme FOUCAUD, directeur adjoint des ressources humaines ;  
M. Philippe PRUNIER, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;  
M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris ;  
M. Jean-Paul PECQUET, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;  
M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;  
M. Jean-Yves OSES, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;  
M. Jean-Loup CHALULEAU, directeur adjoint, chef d'état-major à la direction des services techniques et logistiques ;  
M. Denis COLLAS, sous-directeur du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;  
M. Jean-Michel TRABOUYER, sous-directeur du support opérationnel, du traitement technique du renseignement et de la gestion opérationnelle à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;  
M. Jean-Paul JALLOT, sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;  
M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;  
Mme Cécile-Marie LENGLET, chef de service du service de gestion des personnels de la police nationale.

#### **Membres suppléants :**

M. Bernard BOBROWSKA, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;  
M. Serge QUILICHINI, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Paris ;  
M. Eric BARRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;  
M. Daniel MONTIEL, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;  
M. Daniel PADOIN, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;  
M. Xavier PELLETIER, sous-directeur des ressources et des compétences à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;  
M. Rémy-Charles MARION, sous-directeur de l'action sociale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;  
Mme Virginie LAHAYE, adjointe au sous-directeur du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;  
M. Jérôme VEYLON, adjoint au sous-directeur du support opérationnel à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;  
M. Jean-Marc MILLIOT, adjoint au sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;

Mme Laurence CARVAL, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

Mme Sophie MIEGEVILLE, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés gardiens et ADS à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

M. Charles KUBIE, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

Mme Véronique POIROT, adjointe au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police.

## Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police :

### Pour le grade de major de police

#### Membres titulaires

**M. Fabien VANHEMELRYCK**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Nathalie ORIOLI**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Christophe TIRANTE**  
*UNSA POLICE*

#### Membres suppléants

**M. Emmanuel CRAVELLO**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Didier PONZIO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Bernard BRETON**  
*UNSA POLICE*

### Pour le grade de brigadier chef de police

#### Membres titulaires

**M. David MOREL**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Rocco CONTENTO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Mickaël COTREZ**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

#### Membres suppléants

**M. Emmanuel QUEMENER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Angelo BRUNO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Arnaud LEDUC**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

## Pour le grade de brigadier de police

### Membres titulaires

**M. Abdelkrim DIDOUHE**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Christophe RAGONDET**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Jean-Michel HUGUET**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Sébastien CHALON**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

### Membres suppléants

**M. Mickaël DUCHESNE**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Fabien PICARD**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Grégory GOUPIL**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Stéphane MOUREY**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

## Pour le grade de gardien de la paix

### Membres titulaires

**M. Yoann MARAS**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Fabrice SCHWEITZER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Virginie DALENS**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Grégory BOUVIER**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

### Membres suppléants

**M. Cédric BOYER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Magda BOULENOUAR**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Erwan GUERMEUR**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**Mme Eloïse LLINARES**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

### Article 3

L'arrêté préfectoral n°15-00037 du 8 décembre 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est abrogé.

### Article 4

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris* et qui prend effet le jour de la signature.

Paris, le **17 février 2016**

Le Directeur des Ressources Humaines  
Le Directeur des Ressources Humaines



David CLAVIÈRE